

Les pesticides bannis des espaces publics



Marie Combr , Jean-Jacques Barot, G rard Chausset et Thierry Gendraud dans les serres de M rignac.

photo l. Theillet/« sud ouest »

Article Abonn s

Depuis le 1er janvier, les produits de synth se ne sont plus utilis s par les communes dans les espaces ouverts au public.   M rignac, en Gironde, on  tait pr t.

JEAN-DENIS RENARD

Elle a atterri   la nouvelle ann e, bien rang e dans le paquet cadeau de « tout ce qui change en 2017 ». L'interdiction des produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides) dans les espaces verts et les promenades de l' tat, des communes et des  tablissements publics n'est pas une surprise. Elle est programm e depuis le vote de la loi de transition  nerg tique, adopt e en ao t 2015. Cette disposition est venue durcir un premier texte, la loi Labb  (du nom du s nateur EELV du Morbihan, Jo l Labb ), qui pr voyait le bannissement des pesticides   partir de 2020.

Le texte a m nag  quelques rares exceptions. Elles concernent les terrains de sport et surtout les cimeti res, que la tradition fran aise organise en all es min rales, aux antipodes des verdoyantes habitudes anglo-saxonnes.

Dans de nombreuses communes fran aises o  le glyphosate est rest  aussi familier qu'un saint du calendrier, la nouvelle donne fait tout dr le. On estime   6 000 tonnes la quantit  de produits phytosanitaires utilis s en rythme annuel par les collectivit s, tr s loin du total (75 000 tonnes en 2014), dans lequel l'agriculture se taille la part du lion. Mais force est de reconnaître que la marche en avant vers le z ro pesticide est d j  enclench e depuis plusieurs ann es.

Avec la foi du charbonnier

C'est souvent le cas dans les villes de plus de 5 000 habitants qui disposent des moyens humains et matériels pour infléchir leurs pratiques. Dès 2009, un état des lieux national concluait que deux tiers de cette catégorie de communes avaient déjà mis en place une « gestion différenciée » des espaces verts. C'est-à-dire qu'elles avaient cessé de faire pleuvoir les produits sur chaque bout de pelouse comme s'il devait accueillir le British Open de golf. Le bilan était nettement plus mitigé dans les villages.

Mérignac, ses 70 000 habitants et son aéroport aux portes de Bordeaux ressortissent à la première catégorie. Adjoint au maire depuis 2001, responsable de la gestion des espaces verts, l'écologiste Gérard Chausset a embrassé cette cause avec la foi du charbonnier. « Mais je n'y connaissais rien ! Il ne s'agissait pas pour moi d'arriver et de tout changer du jour au lendemain », se remémore-t-il.

Comme chez les voisins bordelais, eux aussi en avance sur la loi, la révolution s'est déroulée dans les têtes avant de s'installer dans les massifs de pétunias. « Il y a eu un gros effort de formation des agents. Pendant des années, on les félicitait quand tout était "propre", sans une herbe qui dépassait, dans la tradition horticole. Il leur a fallu apprendre le contraire », relate Marie Combré, la chef du service territorial.

À Mérignac comme ailleurs, il y a eu des réticences. Exemple, le passage en 2005 à la lutte biologique intégrée dans les 5 000 mètres carrés des serres municipales, dans le quartier Beaudésert. Ce concept désigne la lutte contre les ravageurs grâce à l'introduction de leurs prédateurs naturels. Ainsi de la cochenille farineuse, qu'une espèce bien spécifiée de coccinelles boulotte pour son petit déjeuner en épargnant la plante.

La fin des tenues de protection

« Au début, on était sceptiques », admet Jean-Jacques Barot, le chef d'équipe à la production des serres. Désormais, plus personne ne l'est. À l'intérieur des serres, des fiches explicatives recensent les insectes dont les services sont utilisés pour décimer chaque ravageur considéré. Premiers bénéficiaires : les agents eux-mêmes, qui ont pu se débarrasser de leurs tenues de protection contre les produits hautement toxiques qu'ils manipulaient naguère.

Dans le même temps, en 2005, la ville de Mérignac s'est attaquée au gaspillage de l'eau dans ses espaces verts, a réduit la consommation de pesticides et les surfaces traitées, et s'est penchée sur le choix des espèces à planter et à entretenir. Deux ans plus tard, en 2007, elle a sonné le début de l'ère « zéro phyto ».

S'affaler sur les pelouses

Elle s'est accompagnée d'un retour en force du travail mécanique. « C'est une démarche qui a aussi un impact auprès des habitants et des jardiniers amateurs. Ils discutent avec les agents », relève Thierry Gendraud, le chef de centre des espaces verts. La démarche plaît auprès d'un public urbain soucieux des enjeux sanitaires. « Des gens nous disent qu'ils sont contents de s'affaler sur les pelouses et d'y faire jouer leurs enfants sans se poser de questions », acquiesce Gérard Chausset.

L'adjoint au maire souligne que cette évolution s'est faite à budget constant. Seul le cimetière de la ville échappe encore à la règle du zéro phyto. L'usage du glyphosate y a été réduit, de 35 litres à 20 litres à l'année.

Mais la molécule reine des herbicides est, elle aussi, dans le collimateur, et pas seulement à Mérignac. Une « initiative citoyenne » visant son interdiction vient d'être déposée auprès de l'Union européenne. Si elle recueille 1 million d'adhésions d'ici un an, la Commission de Bruxelles sera tenue d'agir.